

# demain le monde

n° 25 – mai/juin 2014

L'Afrique centrale  
à la croisée  
des chemins

actu

Vers la fin  
du secret  
bancaire ?

actu

introspectus  
Étendre la  
protection  
sociale  
au Sud

élections 2014

Ne vous laissez  
pas embobiner,  
votez pour  
la solidarité

**Directeur de rédaction**

Arnaud Zacharie

**Rédaction**

Frédéric Lévêque

**Graphisme**

Dominique Hambye, Élise Debouny

**Impression**

Kliemo – Eupen  
sur papier recyclé

**Photo de couverture**

Visuel de la campagne  
du CNCD-11.11.11 dans le cadre  
des élections 2014

**dlm est le supplément**

« développement » du magazine  
Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !

[www.imagine-magazine.com](http://www.imagine-magazine.com)

[www.cncd.be/dlm](http://www.cncd.be/dlm)

**Contact**

[dlm@cncd.be](mailto:dlm@cncd.be) – 02 250 12 51

**CNCD**  
**11.11.11**  
EN COMBAT DE PLÉNISSIMES

 FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

AVEC LE SUPPORT DE  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT

**.be**

**03**

**édito**

**Quelle politique européenne de voisinage ?**

par Arnaud Zacharie

**04**

**actu**

**20 ans après le génocide, l'Afrique centrale à la croisée des chemins**

par Arnaud Zacharie

**06**

**citoyen, citoyenne**

**Parc des Virunga : société civile contre société pétrolière**

par Véronique Rigot

**08**

**petites histoires de gros sous**

**Comment la Banque Mondiale finance  
le massacre de dizaines de paysans**

par Antonio Gambini

**09**

**actu**

**Vers la fin du secret bancaire en Europe et dans le monde ?**

par Arnaud Zacharie

**10**

**dossier**

**Élections 2014 : ne vous laissez pas embobiner,  
votez pour la solidarité !**

par Nicolas Van Nuffel

**Apéros politiques : 20 minutes pour convaincre**

par Elodie Jiménez Alba

**14**

**introspectus**

**Étendre la protection sociale au Sud :  
défis et dérives d'un nouvel élan**

par François Polet

**18**

**projet 11.11.11**

**Promouvoir l'égalité de genre pour défendre  
le droit à l'alimentation au Kasai**

par Sabine Kakunga

« LA SITUATION AUX PORTES  
DE L'UNION EUROPÉENNE EST  
TOUT SAUF PAISIBLE »

# Quelle politique européenne de voisinage ?



ARNAUD ZACHARIE

Secrétaire général du CNCD-11.11.11

Les élections européennes sont l'occasion d'aborder les problèmes internes aux-  
quels fait face la construction européenne : mauvaises créances bancaires, dum-  
ping social et fiscal, austérité, chômage et pressions déflationnistes font ainsi par-  
tie des maux qui rongent l'Union européenne depuis plusieurs années. Toutefois,  
ces contradictions internes n'ont pas manqué de se répercuter sur le plan externe :  
du printemps arabe à la guerre en Syrie, du conflit israélo-palestinien à la crise  
ukrainienne, c'est peu dire que la situation aux portes de l'Union européenne est  
tout sauf paisible.

Face aux conflits et aux révolutions qui se sont déroulés à ses frontières, la  
réponse de l'Union européenne n'a jamais semblé à la hauteur des enjeux. Suite  
au printemps arabe, on se souvient de l'offre de service surréaliste de la ministre  
française des Affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, mettant à disposition des  
régimes autoritaires en place l'« expertise » française en matière de restauration de  
l'« ordre ». Par la suite, l'Union européenne est restée largement au balcon, relé-  
guée au second plan diplomatique derrière les États-Unis, le Qatar et l'Arabie  
saoudite, tandis que Français et Britanniques prenaient le *leadership* de l'interven-  
tion en Libye qui, en détournant les termes de la résolution des Nations unies  
qui la légitimait, provoquait l'ire de plusieurs membres du Conseil de sécurité.

Face à la guerre en Syrie, la réaction européenne a été bien différente. Alors que les  
chancelleries européennes s'étaient empressées de dénoncer les crimes du pré-  
sident Bachar et d'invoquer la CPI pour qu'ils soient jugés, elles ont été moins pres-  
sées de soutenir l'opposition démocratique syrienne, débouchant sur le bourbier  
actuel au fur et à mesure que les forces djihadistes s'impliquaient dans le conflit.

Dans le cadre du conflit israélo-palestinien, l'Union européenne est, selon l'ex-  
pression locale, un « payeur » plutôt qu'un « player », se limitant à financer des pro-  
jets de développement sans jouer un véritable rôle politique en faveur de la paix.  
Pis : alors qu'elle ne cesse de dénoncer l'existence de colonies en Palestine et le  
frein qu'elles représentent pour la paix, elle continue de nouer des relations écono-  
miques et commerciales avec elles, ce qui aboutit à les renforcer économiquement.

En Ukraine, l'Europe a d'abord négocié un accord d'association sans y intégrer de  
près ou de loin la Russie, débouchant sur la prévisible réprobation russe, l'an-  
exion de la Crimée et une escalade de sanctions aussi stériles que dangereuses  
pour la paix mondiale.

Ce n'est pourtant pas d'une nouvelle Guerre froide dont a besoin l'Europe, mais  
d'une véritable politique de voisinage au service de la paix, de la démocratie et des  
droits humains. Une telle perspective nécessite à la fois de parler d'une seule voix  
et de définir une politique extérieure cohérente, en faisant du développement la  
priorité de la politique européenne de voisinage. Car l'Europe ne préservera pas la  
paix et la stabilité à ses portes sans y promouvoir le développement.



# 20 ans après le génocide, l'Afrique centrale à la croisée des chemins

**Vingt ans après le génocide, la région des Grands Lacs reste marquée par ses métastases. Que ce soit au Rwanda, au Congo ou au Burundi, de nouvelles constitutions ont été adoptées, des élections organisées et la croissance économique retrouvée. Mais les obstacles restent nombreux sur le chemin de la paix, de la démocratie et du développement.**

Le 6 avril 1994, le Rwanda sombrait dans la pire tragédie de la seconde moitié du vingtième siècle : en douze semaines, quasiment à huis clos, près d'un million de Rwandais étaient méthodiquement massacrés parce qu'ils étaient Tutsi ou considérés comme leurs complices. Ce génocide s'est déroulé sans réaction notoire de ceux qui auraient pu l'arrêter.

Pourtant, les signaux d'alarme n'ont pas manqué : la série de massacres et de tueries sélectives constatés au Rwanda en octobre 1990, janvier 1991, mars 1992 ; la mort de 200 000 Burundais durant la guerre qui a éclaté entre Tutsi et Hutu après l'assassinat en 1993 de

Mais la gestion calamiteuse de la situation par tous ceux qui savaient ou auraient dû savoir a permis l'indécible : l'aveuglement et la passivité du Conseil de sécurité de l'ONU ; le refus de tout engagement du Royaume-Uni et des États-Unis, réduisant le génocide à une « crise humanitaire » ; le double jeu de la France, défendant coûte que coûte le pouvoir hutu rwandais complice des génocidaires ; le retrait des troupes belges de la MINUAR, laissant la poignée de casques bleus encore présents sur place assister passivement à la boucherie... Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avouera en janvier 1995 qu'« avec 400 paras, on aurait pu éviter le génocide ». Dans un premier temps, certains n'ont voulu y voir que d'incompréhensibles et fatales luttes tribales, alors qu'il s'agissait d'un véritable plan d'anéantissement reposant sur une distinction largement instrumentalisée entre Hutu et Tutsi.

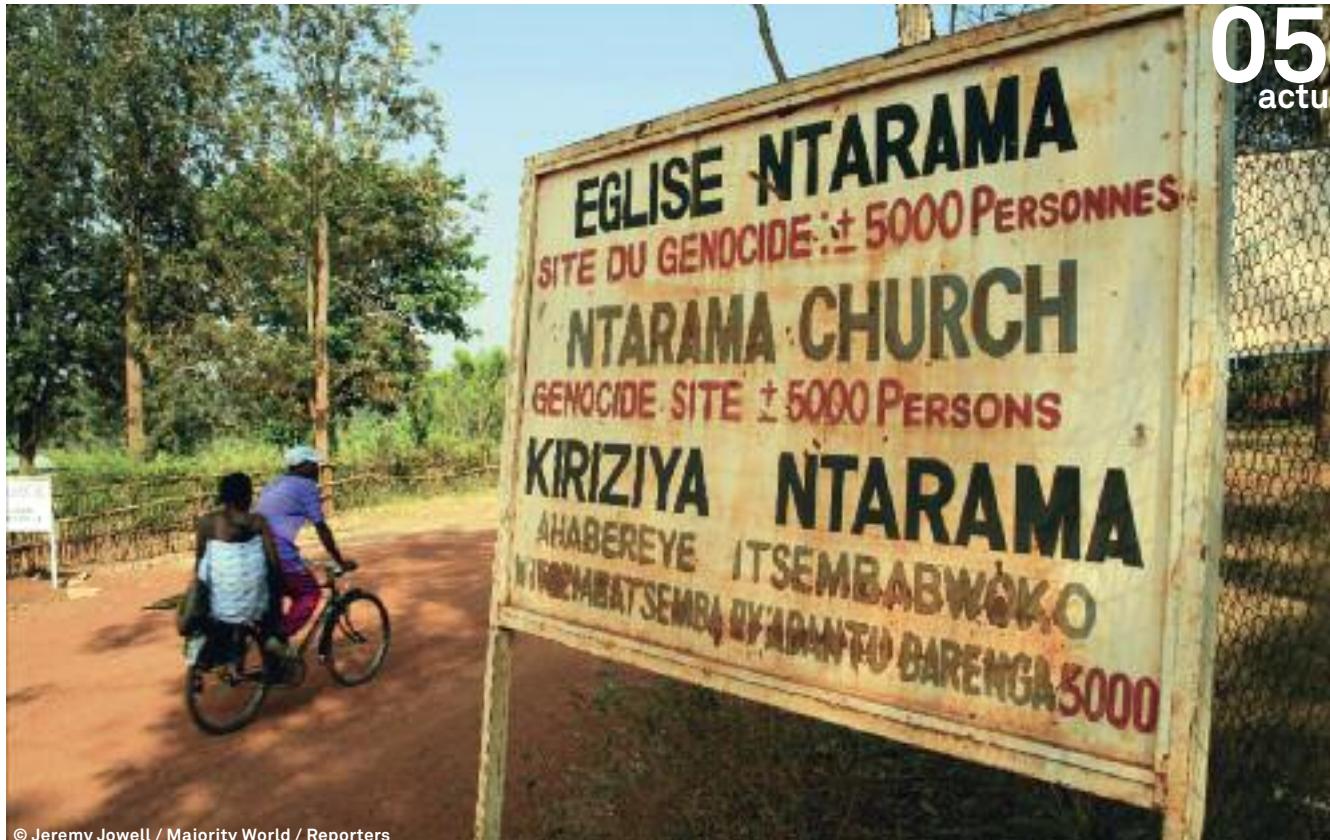
Ce constat d'échec n'a toutefois en rien poussé ceux qui savaient à tirer les leçons de leurs erreurs passées. Les métastases du génocide vont au contraire se développer jusqu'au Congo-Zaïre voisin et déboucher progressivement sur une véritable guerre continentale menée en territoire congolais et provoquant entre 3 et 4 millions de victimes directes ou indirectes. Profitant du parapluie de l'opération Turquoise

déployé en juin 1994 par la France, des dizaines de milliers de miliciens hutu génocidaires vont fuir vers l'est du Congo-Zaïre et prendre en otage des centaines de milliers de réfugiés civils, en vue de se réarmer et de préparer une « guerre de

revanche » au Rwanda. Il en découla une « première guerre » au Congo-Zaïre, orchestrée en 1996 depuis le Rwanda autour de la coalition de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre) dirigée par Laurent-Désiré Kabila, qui va démanteler les camps menaçants et renverser Mobutu en mai 1997. Mais les relations entre le nouveau président Kabila et son parrain rwandais ne mettront pas longtemps à se dégrader : le Rwanda va invoquer un « droit de poursuite » des génocidaires pour envahir le Congo le 2 août 1998, soutenir un mouvement rebelle armé (le Rassemblement congolais pour la démocratie) et s'allier à l'Ouganda pour déclencher une « deuxième guerre » opposant durant près de cinq ans entre six et dix pays africains (eux-mêmes soutenus par des parrains internationaux) et aboutissant au découpage du territoire congolais en trois zones d'influence. Il faudra une série de tournants politiques pour que les conditions internationales soient enfin propices à une « pacification au forceps » suite à l'accord de paix signé en décembre 2002 à Pretoria entre les différentes parties au conflit.

## « LES PERSPECTIVES DE PAIX DU PASSÉ ONT INLASSABLEMENT SEMÉ LES GERMES DES FUTURS CONFLITS »

Melchior Ndadaye, premier président élu du Burundi voisin ; les preuves accumulées depuis 1992 selon lesquelles les prêts du FMI et de la Banque mondiale étaient utilisés par le pouvoir rwandais pour acheter des armes ; le message codé envoyé le 11 janvier 1994 au siège de l'ONU par le général Dallaire, qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda (MINUAR), décrivant les plans d'extermination...



© Jeremy Jowell / Majority World / Reporters

## Les stigmates du génocide

Vingt ans après le génocide, l'Afrique centrale reste marquée par ses stigmates. Malgré les transitions post-conflits, l'adoption de nouvelles constitutions, l'organisation d'élections et le retour de la croissance économique, de nombreux obstacles parsèment la route vers la paix, la démocratie et le développement.

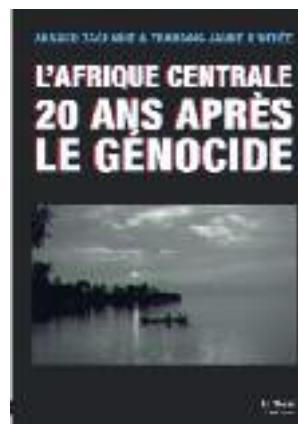
Sur le plan de la paix, la présence au Congo de la plus importante mission de maintien de la paix des Nations unies, la MONUSCO qui a remplacé la MONUC en juillet 2010, n'a pas suffi à mettre un terme à l'insécurité dans les Grands Lacs. La reconstruction de la région est ainsi conditionnée au démantèlement des mouvements rebelles qui sont le fruit des rivalités régionales et se nourrissent de l'exploitation illégale des ressources naturelles. À cette aune, la démobilisation en novembre 2013 du mouvement rebelle « M23 » et la volonté affichée de démanteler les autres groupes armés, suite à la mise sur pied d'une Brigade spéciale d'intervention de plus de 3 000 soldats africains aux côtés de la MONUSCO, permet d'entretenir l'espoir d'enfin restaurer la paix dans les Grands Lacs. Mais cet espoir reste fragile, tant les perspectives de paix du passé ont inlassablement semé les germes des futurs conflits.

Sur le plan de la démocratie, alors que les trois présidents Kagame, Kabila et Nkurunziza ont entamé leur second mandat qui, selon les trois constitutions, est censé être leur dernier, la question se pose de leur intention de quitter le pouvoir comme prévu ou de s'y accrocher coûte que coûte, suivant en cela un scénario trop souvent constaté en Afrique. Les efforts diplomatiques et financiers consentis pour instaurer des institutions démocratiques suite à de laborieux compromis risquent dès lors d'être réduits à néant, tandis que l'indépendance de la justice et de la presse est quasi inexistante, que l'opposition politique est muselée et que la société civile est fréquemment menacée.

Sur le plan du développement, les dégâts causés par le génocide au Rwanda et les années de guerre au Congo et au Burundi ont fait de ces trois pays des archétypes d'Etats fragiles « post-conflit » à reconstruire. La croissance économique est de retour, mais elle ne bénéficie qu'à une minorité et ne génère que trop peu de

recettes fiscales et d'emplois décents. Le contraste est toutefois de plus en plus grand entre le Congo et le Burundi, qui restent relégués aux derniers rangs du classement mondial de l'indice de développement humain (IDH), et le Rwanda, érigé en modèle des objectifs du millénaire pour le développement et qui ambitionne de devenir le « Singapour africain » – même si la vitrine économique de Kigali cache d'importantes poches de pauvreté en milieu rural et que le Rwanda tire profit du commerce illégal des ressources congolaises.

Vingt ans après le génocide, l'Afrique centrale se trouve ainsi – une nouvelle fois – à la croisée des chemins : la paix et le développement régional implique de substituer aux « Etats rentiers » et aux rivalités qui ont caractérisé l'économie politique des Grands Lacs une véritable politique de coopération régionale.



Un nouveau livre d'Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11, et de François Janne d'Othée, journaliste indépendant (notamment au magazine belge Le Vif L'Express), spécialiste de l'actualité belge et internationale. 160 pages. Éditions La Muette.

Disponible en librairie au prix de 19 € et sur : [www.cncd.be](http://www.cncd.be)

VÉRONIQUE RIGOT

CNCD-11.11.11

# Parc des Virunga

## Société civile contre société pétrolière

Tout s'achète, même les parcs nationaux congolais ! *A fortiori* s'ils sont gorgés de pétrole. Face à une opposition massive, TOTAL et un autre grand pétrolier ont annoncé qu'ils n'exploiteraient pas le pétrole. Reste une troisième compagnie, la SOCO, qui pourrait commencer l'exploitation sous peu.

« La guerre, elle, terminera un jour. La véritable menace, c'est le pétrole, parce que les dégâts pourraient être irréversibles ». Ces mots sont ceux de Philippe Lamair, journaliste, à l'occasion d'une projection d'Exploration du Monde. Le documentaire qu'il a réalisé sur les grands parcs de l'Est du Congo révèle toute la splendeur du plus ancien parc national d'Afrique, le Parc National des Virunga (classé en 1925 et reconnu patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1979). Sur ses 800 000 hectares, le parc abrite une multitude de biotopes (différents types de forêts, savane, zones humides, volcans encore en activités, zones d'altitude avec des neiges éternelles, etc.) avec des faunes et des flores tout aussi diversifiées.

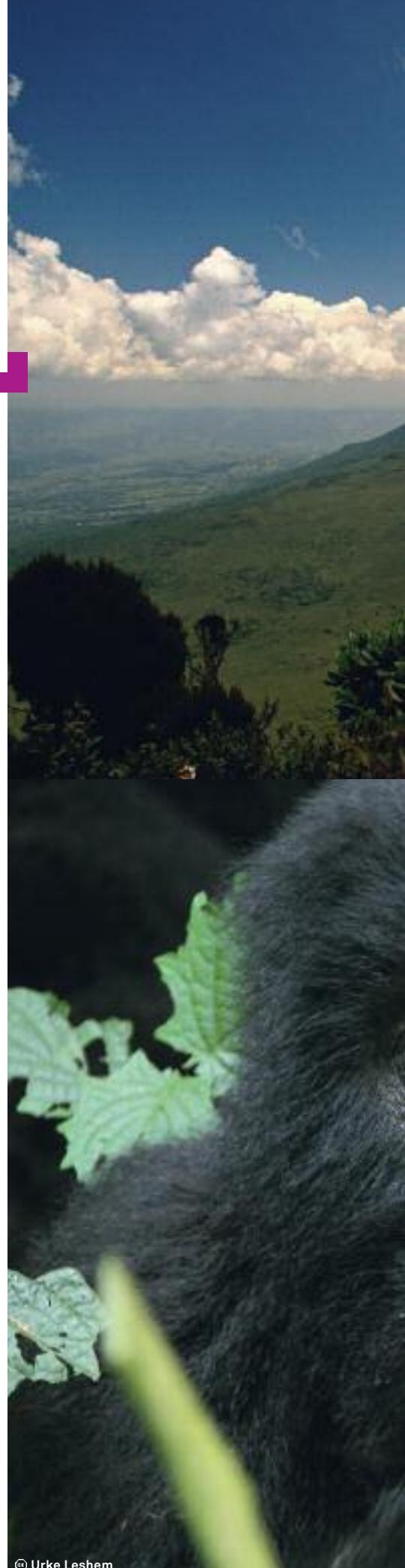
Malgré le classement du parc, les éléphants et les gorilles sont des proies faciles pour les braconniers, en particulier en période de conflits, de telle sorte que dès 1994, l'UNESCO a considéré le parc comme « patrimoine mondial en danger ». Mais la plus grave menace qui pèse actuellement sur le parc, c'est le pétrole.

### Concessions illégales

En principe, la loi congolaise interdit la présence d'industries extractives dans les parcs nationaux. L'exploitation du pétrole dans le Parc des Virunga pourrait aussi constituer une violation du code de conduite que l'OCDE recommande aux multinationales. Il n'empêche, en 2007, des parcelles ont été octroyées à plusieurs compagnies, dont TOTAL (française), ENI (italienne) et la SOCO (anglaise). Ces concessions représentent 85 % du parc.

En août 2010, la SOCO publie son étude d'impact environnemental préalable à l'entame des phases d'exploration et d'exploitation. Le Ministère congolais de l'Environnement la refuse et suspend toutes les activités dans le parc. L'UNESCO s'est en effet manifesté, la directrice venant en personne à Kinshasa pour convaincre le gouvernement congolais de protéger ses joyaux. À l'issue de cette visite, une déclaration conjointe est publiée : le gouvernement congolais ne touchera pas au Parc des Virunga.

En dépit de cette déclaration, un permis d'exploration sera néanmoins accordé à SOCO en octobre 2011, puis annulé, pour être à nouveau autorisé grâce à une autorisation sismique fin 2013. Entre-temps, TOTAL et ENI ont promis de ne pas exploiter de pétrole dans la portion de sa concession correspondant au parc national. Une petite victoire dans la bataille pour la préservation de la biodiversité du parc ! Mais la SOCO, elle, continue l'exploration du parc dans l'espoir de pouvoir en extraire à terme les richesses pétrolières...





### La malédiction des ressources

L'exemple de l'Équateur, en Amérique latine, et des dégâts irréversibles causés par la compagnie pétrolière Chevron Texaco sont parlants : déboisement, mais surtout de multiples contaminations des sols et des cours d'eau, avec tous les dégâts sur la vie humaine, animale et végétale que cela peut comporter (intoxications, cancers, obligation d'abandonner ses terres de culture...). Il a fallu près de vingt ans de procédures judiciaires pour que la population obtienne finalement gain de cause, en 2012. Mais les dédommagements financiers ne rendront pas la santé, et encore moins la vie.

### « LES PÊCHEURS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES CONGOLAISES DISENT « NON » À L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DANS LE PARC DES VIRUNGA »

Les pêcheurs et les communautés locales congolaises disent « non » à l'exploitation, tout en dénonçant les menaces et les intimidations dont ils font l'objet de la part de la SOCO. Le Réseau Ressources Naturelles (RRN), soutenu par le CNCD-11.11.11, les encadre et organise les interpellations des autorités congolaises et de la communauté internationale. Les réprobations officielles de l'exploitation n'ont pas tardé (du Premier ministre britannique Cameron au président de la Commission européenne Barroso, en passant par les ministres belges Reynders et Labille), mais à ce stade, elles ne sont pas suffisantes. La société civile congolaise constitue le dernier rempart pour la préservation du parc. Elle milite entre autres pour l'adoption d'un code pétrolier qui apportera davantage de transparence et de garanties, en phase avec les normes internationales, dans le respect de l'environnement et des populations locales.



### Courir pour le Parc des Virunga

Les projets de développement du CNCD-11.11.11 menés par ses membres et partenaires sont financés par l'Opération 11.11.11 et par toute une série d'initiatives, notamment sportives. Le principe est simple : chaque coureur fait appel à son entourage afin de se faire parrainer en fonction du nombre de kilomètres parcourus et chaque parrain marque son soutien symbolique au coureur, tout en contribuant à rendre le monde meilleur.

C'est ainsi qu'est née en 2012 la Running team 11.11.11, forte de plusieurs dizaines de coureurs fidèles qui ont récolté depuis lors plus de 25 000 € à travers plusieurs défis sportifs de taille ! Cette année, les objectifs de la Running team sont démultipliés : toujours plus de courses et toujours plus de solidarité, mise en œuvre pour sauver le parc des Virunga !





ANTONIO GAMBINI  
CNCD-11.11.11

# Comment la Banque Mondiale finance le massacre de dizaines de paysans

**La Banque mondiale a financé un projet de plantation de palmiers à huile de la société Dinant au Honduras. Or, cette société accumule les critiques, tandis qu'un rapport interne dénonce le non-respect par la Banque mondiale de ses propres procédures...**

La vallée de Bajo Aguán au Honduras est depuis des décennies le théâtre de conflits très durs liés à la terre. Pendant les années 1960 et 1970, le gouvernement a mis en œuvre une réforme agraire qui a permis à des milliers de petits paysans, regroupés en coopératives, de cultiver légalement ces terres. En 1992 cependant, le gouvernement change de politique et favorise le rachat de ces terres par des entreprises plus importantes, susceptibles de les « valoriser » au mieux. Depuis lors, des milliers d'hectares ont changé de main, au profit notamment de l'entreprise « Dinant » de M. Miguel Facussé Barjum, un des hommes les plus riches et puissants du pays.

Les paysans protestent et affirment que les contrats de vente de terres sont le résultat d'une campagne d'escroqueries, d'intimidations, de menaces et de fraude de la part des nouveaux acquéreurs. Le conflit devient de plus en plus sanglant. Les journalistes trop curieux sont assassinés, ainsi que les avocats qui osent défendre devant les cours et tribunaux les intérêts des paysans et des coopératives. Quant aux paysans eux-mêmes et leurs familles, ils sont victimes d'une campagne de répression sans précédent (132 morts selon certaines sources, d'innombrables cas de torture, d'enlèvement et de destruction de maisons) organisée par les compagnies de sécurité privée engagées par Dinant, souvent avec la collaboration active des forces de l'ordre et de l'armée.

Sur le plan politique, le Président Zelaya, qui apparaissait comme n'étant pas complètement insensible aux revendications paysannes, est renversé par un coup d'état militaire en 2009 et évacué du pays, à bord d'ailleurs d'un avion appartenant à M. Facussé. L'activité aéronautique de M. Facussé est particulièrement intrigante. Outre l'évacuation de dirigeants politiques démocratiquement élus, selon des câbles secrets

de l'ambassade américaine de 2004 publiés par « WikiLeaks », pas moins de trois avions chargés de centaines de kilos de cocaïne ont atterri sur des pistes appartenant à M. Facussé.

De son côté, Dinant se lance dans un projet très ambitieux de plantation de palmiers à huile, pour lequel il parvient à obtenir en 2008 un prêt d'une centaine de millions de dollars auprès d'investisseurs publics internationaux, y compris la Banque mondiale, à hauteur de 30 millions de dollars. Dans le dossier d'approbation de prêt, la Banque reconnaît quelques risques mais assure qu'ils sont parfaitement gérables. Or le rapport du CAO, sorte de service de médiation interne à la Banque mondiale qui s'est saisi du dossier en 2013, est accablant : la Banque mondiale et sa branche spécialisée dans le secteur privé, l'IFC, ont délibérément ignoré leurs propres procédures et règles internes en matière de droits de l'homme, afin de maximiser les volumes d'investissements... synonymes de bonus pour les employés de l'IFC concernés par le prêt.

La première réponse de l'IFC à ce rapport accablant est particulièrement décevante : en gros, l'IFC conteste en bloc toutes les accusations et prétend que M. Facussé et son entreprise sont parfaitement honnêtes. L'affaire prend cependant de l'ampleur, avec des articles très critiques notamment dans le *Guardian*, le *Financial Times* et le *New York Times*. L'IFC change alors de fusil d'épaule et reconnaît finalement avoir commis quelques erreurs et promet de suspendre le déboursement des nouvelles tranches du prêt initial de 30 millions de dollars.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là : l'IFC investit de plus en plus via des « intermédiaires financiers » pour financer des PME de taille trop modeste pour avoir directement accès aux prêts de la Banque mondiale. Ainsi, l'IFC a pris une participation au capital de la banque « Banco Financiera Comercial Honureña » à hauteur de 10 %. Or cette banque figure parmi les principaux créanciers de la société Dinant... Vous avez dit conflits d'intérêts ?

# Vers la fin du secret bancaire en Europe et dans le monde ?

**En prenant un engagement ferme en faveur de l'échange automatique d'informations fiscales, l'Union européenne a passé une étape cruciale vers la fin du secret bancaire en Europe. Les jours du secret bancaire seraient-ils enfin comptés, non seulement à l'échelle européenne, mais aussi à l'échelle mondiale ?**

Les enjeux financiers liés au secret bancaire et aux paradis fiscaux sont énormes : les sommes illicitement placées dans les paradis fiscaux sont comprises entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars; la moitié des flux financiers internationaux transite par les paradis fiscaux; le tiers des flux mondiaux d'investissements des firmes transnationales leur est destiné, ce qui implique notamment que les îles Barbade, Bermudes et Vierges Britanniques reçoivent davantage d'investissements que l'Allemagne ou le Japon; les flux illicites fuyant chaque année les pays en développement par le biais des paradis fiscaux représentent près de dix fois le montant total de l'aide publique au développement; la Commission européenne évalue à 1 000 milliards d'euros par an le montant de l'évasion fiscale sur le vieux continent.

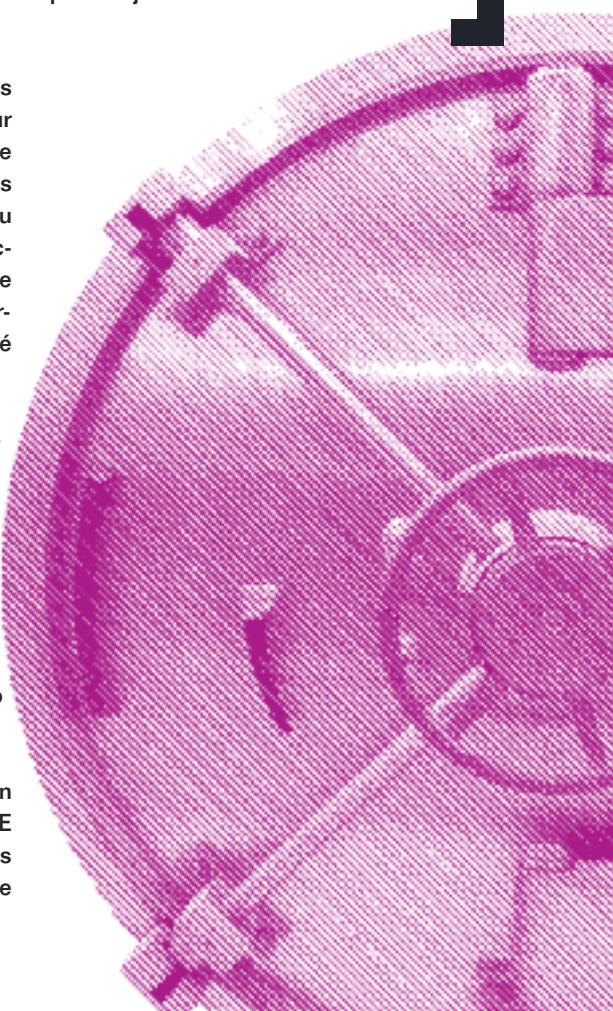
**« ENFIN DES PAS DÉCISIFS EN FAVEUR DE PLUS DE JUSTICE FISCALE INTERNATIONALE ? »**

Le 20 mars 2014, l'Union européenne annonçait un consensus au sein de ses États membres pour mettre un terme au secret bancaire européen, non seulement pour les paiements d'intérêts des individus, comme cela était prévu depuis 2005 par une directive européenne, mais aussi pour les personnes morales et les sociétés comme les trusts et les fondations. La mesure serait d'application d'ici 2017 au plus tard. Depuis 2009 et l'adoption par la Commission européenne d'une directive élargissant le champ d'application de celle de 2005, deux pays continuaient de faire obstruction : le Luxembourg et l'Autriche. Mais l'évolution du contexte international et les pressions diplomatiques qu'elle a engendrées ont finalement incité les deux pays retards à réviser leur position.

D'une part, aux États-Unis, le *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) imposant à toutes les institutions financières dans le monde de communiquer les informations concernant les résidents américains entrera en vigueur en juillet 2014. Une règle qui s'imposera aux pays européens, ce y compris le Luxembourg et l'Autriche. En effet, en menaçant de refuser l'accès au marché américain aux récalcitrants, l'administration Obama a su se montrer persuasive. Or la directive européenne a prévu une clause de « la nation la plus favorisée » selon laquelle un État membre européen doit accorder à tous les Etats un avantage octroyé à un pays particulier. En d'autres termes, Luxembourg et Autriche courraient le risque de voir leur veto poursuivi par d'autres États membres suite à l'accord passé avec les États-Unis.

D'autre part, depuis la crise de 2008 et la volonté affichée par le G20 de mettre un terme au secret bancaire, le Forum mondial sur la transparence fiscale de l'OCDE a subitement tourné casaque : opposée à ce principe depuis de nombreuses années, l'OCDE en a fait un cheval de bataille suite à la décision du G20 de

Saint-Pétersbourg en 2013 d'en faire un standard mondial qui serait appliqué dès 2016. Une telle perspective, qui impliquerait que le fisc d'un pays serait automatiquement informé lorsqu'un de ses résidants réalise une transaction financière à l'étranger, couperait l'herbe sous le pied de l'évasion fiscale, qui ampute chaque année de plusieurs centaines de milliards les recettes budgétaires des États, au Nord comme au Sud. Enfin des pas décisifs en faveur de plus de justice fiscale internationale ?



Élections 2014

# Ne vous laissez' pas embobiner, votez pour la solidarité !



À quelques semaines des élections, les discours pluviotent, les affiches envahissent les vitrines et les phrases-chocs occupent l'espace médiatique... Et si on s'informait sur les positions des partis en matière de solidarité internationale avant d'aller voter ?

C'est devenu une coutume, le CNCD-11.11.11 a, comme à chaque élection, réalisé avec ses organisations membres un mémorandum à destination des partis politiques. Plusieurs mois de travail impliquant les différentes plates-formes d'ONG et d'associations qui militent pour le droit à l'alimentation, le travail décent ou encore des politiques plus cohérentes vis-à-vis de l'Afrique centrale ou de l'Amérique latine. Comme en 2009, des centaines de citoyens se sont mobilisés pour les « apéros politiques » organisés un peu partout en Wallonie et à Bruxelles (voir l'article p. 12-13). Mais cette année, un site Internet permet au citoyen de savoir « qui dit quoi » sur la solidarité internationale : [www.embobiner.be](http://www.embobiner.be).

Pour réaliser ce site web, le CNCD-11.11.11 a envoyé aux six principaux partis politiques francophones (cdH, Ecolo, FDF, MR, PS, PTB-GO) une liste de 49 questions portant non seulement sur l'aide au développement, mais aussi sur l'ensemble des sujets dont il assure un suivi permanent. Chaque parti a été invité à répondre clairement si oui ou non, il s'engage à mettre en œuvre chacune de ces 49 propositions au cas où il exercerait des responsabilités aux niveaux de pouvoirs pertinents.

## Des positions convergentes...

Qu'apprend-on en lisant ce questionnaire ? D'abord, que l'ensemble des partis interrogés confirment des engagements traditionnels tels que le fait de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide au développement. Une bonne nouvelle, bien entendu. Mais qui doit nous appeler à la prudence devant les déclarations du passé pourtant restées sans suite. En 2010, les mêmes partis avaient pris le même engagement et, depuis, les coupes se sont multipliées, au nom de la réduction de la dette publique, et l'aide n'a cessé de baisser depuis (de 22 % en Belgique entre 2011 et 2013). Sur ce sujet comme sur d'autres, il conviendra donc de rester attentifs et mobilisés après les élections et tout au long de la législature.

Peut-être plus surprenant, l'ensemble des partis politiques, de gauche à droite, ont répondu positivement aux questions concernant la justice fiscale. Si les débats pré-électoraux ont montré des écarts abyssaux entre les uns et les autres sur le type de réforme à mettre en œuvre, tous les partis semblent d'accord avec les propositions



du CNCD-11.11.11 qui visent à lutter plus efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales. Là encore, gageons que ce ne sont pas que des promesses et qu'à une future réforme fiscale, la Belgique adjoindra une politique active et proactive aux niveaux européen et international, afin de lutter contre les mécanismes qui vident les caisses des Etats. En tout cas, des engagements ont déjà été pris pour mettre un terme au secret bancaire européen (voir l'article p. 9).

#### ... et d'autres divergences

Un domaine qui amènera très certainement des débats nettement plus vifs est celui de la politique commerciale. Si tous les partis estiment désormais nécessaire de mettre des conditions sociales et environnementales à la commercialisation sur le marché européen, ils divergent quand il s'agit de mettre des limites au pouvoir des entreprises. Ainsi, deux partis (MR et FDF) se font les défenseurs de la clause « Investisseur-État », qui permet à une entreprise étrangère de poursuivre un État devant une cour d'arbitrage si elle s'estime lésée par une modification de la législation locale.

Or, si l'on peut estimer logique que les investisseurs cherchent à se protéger contre des décisions arbitraires, le problème se situe dans les dérives que ce système autorise, loin de tout contrôle démocratique. Des investisseurs occidentaux ont ainsi fait payer des centaines de millions de dollars à des pays du Sud simplement parce qu'ils reprenaient en main leur destinée économique après des décentries de privatisations, ou plus concrètement décidaient d'améliorer leur législation sociale ou environnementale. Mais ce qu'on ne met pas assez souvent en évidence, c'est qu'à l'heure de la mondialisation, ces clauses se retournent de plus en plus souvent contre les États du Nord eux-mêmes : la Belgique est ainsi poursuivie actuellement par un assureur chinois, Ping An, qui s'est estimé lésé par le rachat de Fortis en 2008. Que se passera-t-il si elle est condamnée à lui rembourser les 3 milliards qu'il avait investis dans l'ex-banque belge ?

On constate aussi à la lecture des réponses des partis que ceux-ci ont parfois des difficultés à se positionner sur les propositions les plus novatrices. Ce qui est logique. Mais pas de panique. En 2010, lorsque le CNCD-11.11.11 proposa la mise en place d'un mécanisme institutionnel permettant de garantir la cohérence des politiques internationales de la Belgique vis-à-vis des objectifs de développement, un seul parti avait d'emblée marqué son accord (le cdH). Cela nous avait donc obligé à faire preuve de pédagogie pour expliquer la démarche et, quelques mois plus tard, cet engagement se retrouvait dans la déclaration gouvernementale. Trois ans plus tard, sa mise en place est effective suite à l'adoption en fin de législature d'un dispositif ambitieux reflétant les revendications du mémorandum de 2010.

On peut donc espérer que d'autres propositions qui ne font pas encore l'unanimité puissent cependant avancer dans les mois qui viennent. Ainsi de la demande d'interdire la commercialisation des produits issus des colonies israéliennes en Palestine, issue de la campagne « Made in Illegality ». Ces produits sont en effet le résultat d'une situation que la Belgique (et tous les partis francophones) dénoncent comme illégale selon le droit international, et leur production a un impact direct sur les droits de la population

#### VOTER EN CONNAISSANCE DE CAUSE, AU-DELÀ DES VISAGES ET DES SLOGANS

palestinienne, notamment privée de ses terres et de son eau. À lire les réponses mitigées de certains partis, la mobilisation sur ce sujet est plus que jamais nécessaire. Mais cela vient très certainement en partie d'un manque de connaissance des tenants et aboutissants de cette proposition. À nous de mieux les expliquer, en jouant encore une fois notre rôle de sensibilisation et d'interpellation !

On pourrait encore citer de nombreux exemples. Mais il est surtout essentiel que chaque électeur s'informe et se fasse sa propre opinion, en fonction de ses propres centres d'intérêt. C'est pourquoi le site [www.embobiner.be](http://www.embobiner.be) a été mis en place. Pour nous permettre de choisir en connaissance de cause, au-delà des visages et des slogans, le parti qui représente le mieux nos idées. Le 25 mai, ne nous laissons pas embobiner. Votons pour la solidarité !

Un site permet de savoir « qui dit quoi » sur la solidarité internationale :

[www.embobiner.be](http://www.embobiner.be)



ELODIE JIMÉNEZ ALBA,  
Journaliste

# Apéros politiques 20 minutes pour convaincre

En vue des méga-élections du mois de mai, le CNCD-11.11.11 et ses 90 organisations membres ont sauté sur l'occasion pour rappeler leurs revendications aux futurs élus.

Comment ? Tout d'abord, en élaborant un mémorandum politique qui reprend différentes revendications pour des enjeux tels que la justice fiscale, la souveraineté alimentaire ou encore la justice climatique. Ensuite, en organisant une série d'« apéros politiques » afin d'amorcer un débat avec les citoyens dans les différentes provinces. En tout, six apéros ont eu lieu à Ottignies, Namur, Bruxelles, Arlon, Liège et Charleroi. La formule : un candidat par parti politique et plusieurs tables thématiques. Toutes les 20 minutes, les candidats sont invités à passer d'une table à une autre où ils sont interpellés individuellement par un groupe de citoyens concernés.

## Reportage à Namur

Il est tout juste 18h00 et les premiers participants entrent dans le réfectoire du CPAS de Namur. Distribution d'étiquettes pour y noter son prénom et d'une farde en fonction de la table choisie. Ce soir, cinq tables à thème sont proposées : « commerce et travail décent », « alimentation et agriculture », « Moyen-Orient », « migration » et « justice fiscale ». Plus de 80 personnes sont attendues. « Généralement, la réaction du public à ce genre d'événement est de dire "je ne suis pas un spécialiste donc je ne suis pas la bonne personne pour participer", alors que dans la pratique, ces citoyens se rendent compte qu'ils maîtrisent très bien le sujet qui leur tient à cœur », confie Catchou Decoster, chargée de campagne à Namur pour le CNCD-11.11.11. « Et pour les politiques, être entourés de tables où il y a une quinzaine de personnes bien informées sur un sujet particulier, ça va être assez impressionnant, je crois », précise-t-elle.

Cet apéro politique est organisé en collaboration avec la Plateforme de Solidarité Internationale en Province de Namur (PSIPN). Cette plateforme réunit des permanents de différentes associations de solidarité internationale dont le territoire d'action est la province de Namur. Anne-Françoise, Bernadette et Yohan sont bénévoles chez Oxfam-Magasins du monde, une des associations membres du CNCD-11.11.11 et du PSIPN. Ils participeront au débat de la table « Commerce et travail décent ». « On est venu écouter ce que les politiciens ont à dire, ce qu'ils ont l'intention de changer peut-être pour les prochaines élections », commence Bernadette. « Si c'est possible que quelque chose change, hein », ajoute Yohan dans un éclat de rire. De son côté, Rita a jeté son dévolu sur la table « Migration ». « Je travaille au CPAS de Namur et je suis aussi bénévole pour le CNCD-11.11.11 à Wépion. Je trouve que c'est une chance de pouvoir participer à un débat avec des



femmes et des hommes politiques, donc je compte bien en profiter ! » raconte-t-elle. Géraldine est membre du collectif Roosevelt.be, inspiré du collectif français du même nom fondé en 2012 en vue de promouvoir 15 solutions pour sortir de la crise. C'est donc en toute logique qu'elle s'installe autour de la table « justice fiscale ».

18h30. Les tables sont presque toutes remplies. À chaque table, un référent accueille les personnes présentes en introduisant la thématique et en donnant quelques consignes. En tant que spécialiste, c'est lui qui posera la première question et qui animera le débat entre le candidat et les citoyens. Un rapporteur est chargé de prendre note durant les débats et de compléter le rapport d'interpellation. « Là, il est 19h, c'est l'heure de l'apéro et de la détente mais à 19h30 pétantes ça doit commencer ! », lance Catchou Decoster d'un ton décidé. Ce soir, la gardienne du temps, c'est elle. « C'est pour ça que j'ai



© Elodie Jiménez Alba



apporté ce grand réveil à l'ancienne avec une grosse sonnerie qui sonnera bien fort toutes les 20 minutes pour interrompre les débats et de permettre de bien respecter le planning de la soirée », souligne-t-elle. Effectivement, la sonnerie retentit pour sonner la fin de l'apéro. Tout le monde rejoint sa table.

### Cinq candidats face aux citoyens

David Clarinval du MR, Thierry Warmoes du PTB, Anne-Caroline Brunet du CDH, Laurence Lambert d'Ecolo et Gwenaëlle Grovoni du PS sont les candidats de ce soir. Ils sont répartis vers leur première table. Les débats sont rythmés par les sonneries du réveil. David Clarinval, candidat du MR est quelque peu déstabilisé à la table « Moyen Orient ». « Je ne suis pas un spécialiste de cette thématique », rappelle-t-il aux participants qui se fatiguent de le voir lire ses feuilles en guise de réponse. À la table « migration », Anne-Caroline Brunet défend les valeurs du CDH en

connaissaient parfois même pas l'existence pour ensuite y réfléchir et peut-être même les intégrer au programme de leur parti », explique Thomas. Les candidats PS, Ecolo et PTB sont en général plus à l'aise avec les thématiques de la soirée. « Les matières qu'on traite ce soir sont des matières pour lesquelles Ecolo est assez bien en phase avec le CNCD-11.11.11 », précise Laurence Lambert, candidate Ecolo.

### « POUR LES POLITIQUES, L'EXERCICE EST PÉRILLEUX. IL FAUT JONGLER AVEC CINQ THÈMES DIFFÉRENTS ET POUVOIR PASSER D'UN THÈME À L'AUTRE EN MOINS D'UNE MINUTE »

Le réveil sonne une dernière fois pour mettre fin aux débats. C'est le moment difficile de la synthèse générale pour les rapporteurs. En à peine cinq minutes, ils doivent résumer les longs échanges de leur table. Les participants semblent assez satisfaits même si le principe des vingt minutes de débat s'est avéré frustrant pour la plupart. Pour d'autres, les partis n'ont pas tous géré cet événement avec la même importance. « J'ai l'impression que le CDH a géré ça par dessus la jambe en nous envoyant une candidate avec si peu de bouteille ! » s'indigne Nicolas. « C'est vraiment dommage car ils avaient beaucoup à gagner en termes de voix », ajoute-t-il, déçu. Au final, c'est autour d'un verre que cette soirée riche en échanges se clôture. « Ce soir, on a créé des liens entre la société civile et la sphère politique mais il faut rester mobilisé après les élections, ne surtout pas s'arrêter le 25 mai ! », conclut Nicolas Van Nuffel, responsable du département plaidoyer du CNCD-11.11.11.

avouant très vite son manque de compétence pour la thématique. « J'ai été prévenue que je venais ici il y a seulement quelques jours », se défend-elle.

Pour les politiques, l'exercice est périlleux. Il faut non seulement jongler avec cinq thèmes différents mais aussi pouvoir passer d'un thème à l'autre en moins d'une minute. « Cette soirée, c'est un outil d'éducation permanente pour les candidats. Ça va leur permettre d'apprendre des choses dont ils ne



FRANÇOIS POLET  
Centre tricontinentale



Étendre la protection sociale au Sud

# Défis et dérives d'un nouvel élan

La protection sociale est l'objet d'un regain d'intérêt dans le chef des gouvernements des pays émergents comme dans celui d'une « communauté du développement » convertie à l'idée qu'on ne peut sérieusement progresser en termes de lutte contre la pauvreté sans prise en charge publique des risques sociaux. Mais cet engouement masque des visions parfois très différentes...

Lancée en 2009, l'initiative onusienne des « socles de protection sociale » fédère dans un même élan une coalition d'acteurs aux agendas sociaux passablement diversifiés, voire contradictoires. La protection sociale est ainsi l'objet d'un regain d'intérêt dans le chef des gouvernements des pays émergents comme dans celui d'une « communauté du développement » convertie à l'idée qu'on ne pouvait sérieusement progresser en termes de lutte contre la pauvreté sans prise en charge publique des risques sociaux. Malgré cet emballage conceptuel et l'augmentation, depuis quelques années, des ressources allouées aux politiques sociales dans certaines régions en développement, la protection sociale au Sud continue de globalement se conjuguer sur le mode de la précarité.

## Une carence massive de couverture sociale

Davantage encore que dans d'autres dossiers socio-économiques, le fossé Nord-Sud est béant en matière de protection sociale : c'est au Nord qu'il faut chercher l'immense majorité

des 20 % de la population mondiale en âge de travailler bénéficiant d'un niveau de protection sociale « adéquat » selon l'Organisation internationale du travail (OIT); *a contrario*, c'est au Sud que vit l'intégralité des 50 % d'individus n'ayant tout simplement accès à aucune protection. Les dépenses de protection sociale par habitant présentent des écarts de l'ordre de un à plusieurs centaines entre les pays d'Europe occidentale et les pays les plus pauvres d'Afrique et d'Asie.

Dans la majorité des pays pauvres, les systèmes n'ont pas dépassé un stade embryonnaire, en ce qu'ils ne couvrent que peu de risques et ne protègent que la minorité de la population occupant (ou ayant occupé) un emploi formel et qui, à ce titre, cotise ou a cotisé à un régime d'assurance sociale. Les taux de couverture suivent donc de près les taux de formalisation du marché du travail : ainsi, 10 % seulement de la population âgée d'Afrique subsaharienne bénéficie d'allocations de vieillesse, autour de 20 % dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est et entre 30 % et 60 % en Afrique du Nord et en Amérique latine.<sup>1</sup> Les écarts Sud-Sud en matière de couverture sociale peuvent être aussi significatifs que les différences Nord-Sud.

La multiplication, depuis le tournant du millénaire, des expériences de régimes « non contributifs » ou « semi-contributifs », visant à couvrir la population économiquement incapable de cotiser à un système assurantiel, est en train d'atténuer cette corrélation entre couverture sociale et degré de formalisation du marché du travail dans un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, en Amérique latine en particulier. Néanmoins, le déficit des systèmes de protection sociale au Sud renvoie aussi à la précarité et à la fragmentation des systèmes mis en place. En d'autres termes, les ayants droit doivent régulièrement se contenter d'indemnités insuffisantes et de services de soins de santé de qualité médiocre, quand ils ne se voient pas tout simplement privés des prestations auxquelles ils ont théoriquement droit.

## Retour en grâce et mobilisation internationale

L'extension de la protection sociale aux pays les plus pauvres est donc récemment devenue une priorité dans l'agenda de développement des grandes agences internationales. En la matière, on revient de loin. Durant les très néolibérales années 1980 et 1990, c'est le démantèlement des politiques sociales – jugées à la fois inefficaces par rapport aux assurances privées, inabordables pour des pays endettés et incompatibles avec une insertion compétitive dans la mondialisation – que

prônaient la Banque mondiale et le FMI (suivis par les agences nationales d'aide).

La réhabilitation de l'idée de protection sociale se fera en trois temps. D'abord sur un mode marginal à partir du début des années 1990, lorsque la montée des inquiétudes autour des « effets sociaux des ajustements » obligea la Banque mondiale à introduire l'idée de « filets de sécurité sociale », à savoir des programmes de transfert monétaire ou alimentaire, ciblés et limités dans le temps, destinés à venir en aide aux catégories de la population temporairement affectées par les réformes économiques néolibérales.

Ensuite sur un mode plus affirmé à partir du tournant du millénaire, suite à l'émergence d'un « nouveau » modèle de développement centré sur la lutte contre la pauvreté, l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement et la reconsideration des implications « sécuritaires » de la pauvreté dans le cadre de l'après-11 septembre 2001 (la pauvreté de masse est perçue comme le terreau des nouvelles menaces – terrorisme, pandémies, migrations – pour la sécurité des pays riches). Ce changement procède également d'un renversement théorique au sein des agences internationales de développement, qui (re-)découvrent les vertus productives de l'investissement dans le social, longtemps considéré

## « LA PROTECTION SOCIALE EST PASSÉE EN VINGT-CINQ ANS DU STATUT DE FREIN À CELUI DE PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT »

comme une dépense « à fond perdu ». Notons que cette réorientation doctrinale se prévaut de la pertinence d'une nouvelle génération de programmes de sécurité sociale non contributifs (donc financés par l'impôt et pas par des cotisations d'assurés) destinés à couvrir les populations exclues de l'emploi formel. Ces expériences se développent essentiellement en Amérique latine, avec notamment le fameux programme « *Bolsa familia* » au Brésil, et dans les pays à revenu intermédiaire (Afrique du Sud, Inde, Thaïlande, Pakistan). Concrètement, ces programmes non contributifs sont essentiellement de trois types : programmes de transfert monétaires conditionnels ou non<sup>2</sup>, allocations de retraite et élargissement de l'accès aux soins de santé pour les plus pauvres.

Enfin, le retour en grâce de la protection sociale franchit un nouveau palier suite à la crise économique et financière de 2008 et à ses prolongements. Plusieurs pays émergents, dont la Chine et le Brésil, voient alors dans l'extension de leur couverture sociale une stratégie permettant de limiter

les coûts sociaux du ralentissement économique et d'amortir ce dernier par une relance de leur demande. L'OIT adopte en juin 2012 la recommandation 202 sur « les socles nationaux de protection sociale » visant à ce que chaque pays puisse garantir à l'ensemble de sa population les éléments de base de la sécurité sociale – l'accès aux soins de santé de base et la sécurité de revenu. En outre, un consensus large existe pour que l'extension du socle de protection sociale aux pays les plus pauvres soit une composante majeure de l'agenda post-2015. Au sein du courant de pensée dominant, la protection sociale est passée en vingt-cinq ans du statut de frein à celui de pierre angulaire du développement.

## Protection à deux vitesses et marchandisation rampante

Si le recentrage sur la protection sociale est bienvenu, le nouveau consensus comporte plusieurs ambiguïtés. Pour commencer, les programmes de transferts non contributifs les plus encensés, s'ils ont pu toucher des segments de la population auparavant exclus des systèmes contributifs, ne sont ni synonymes d'universalisation des droits sociaux, ni nécessairement décisifs en matière de réduction des inégalités.

Plus dérangeant, l'introduction des programmes non contributifs a pour effet potentiel d'entériner un modèle dualiste de sécurité sociale, avec d'un côté des citoyens bénéficiant d'une couverture sociale de qualité du fait de leur condition de travailleur du secteur formel cotisant à un régime contributif et/ou de leurs revenus réguliers leur permettant de cotiser à des régimes privés, contrairement aux travailleurs de l'informel qui doivent se satisfaire d'un système de soins publics de piètre qualité et de maigres allocations ne leur permettant pas d'atteindre un niveau de vie digne.

Autre dérive potentielle : l'économiste indien Jayati Gosh estime que les programmes de transfert monétaire – « dernière mode de l'industrie du développement » – pourraient s'avérer contre-productifs dans un pays comme l'Inde, où la tendance est de les envisager en remplacement, et non pas en complément d'une série de biens et services fournis par les pouvoirs publics. Il s'agit donc de prendre ses distances avec le discours, « présent dans beaucoup de pays », consistant à « encourager les gouvernements à transférer de l'argent aux pauvres afin que ceux-ci aient accès aux biens et services fournis par le marché au lieu de lutter pour des politiques publiques ». Un scénario qui s'est matérialisé en Afrique du Sud comme nulle part ailleurs.

Le fait que les programmes sud-africains soient régulièrement pris pour référence par les experts internationaux, en dépit de leur dimension marchande et de leur incapacité à empêcher le creusement du chômage et des inégalités, qui y atteignent des records mondiaux, n'est pas anodin. Il éclaire le projet du pôle le plus libéral de la communauté du développement, dans le sillage de la Banque mondiale, au sein duquel la protection sociale vise surtout à amortir les chocs sociaux inévitables au sein d'économies devant poursuivre leur intégration à des marchés mondiaux volatiles, à préparer les pauvres à saisir les opportunités qu'offre la libéralisation des investissements et la flexibilisation du marché du travail, à remplacer d'autres formes d'interventions publiques (subventions alimentaires, logement social) et à générer de nouveaux marchés pour les entreprises privées !

À l'opposé de cette conception instrumentale et « économiste » de la protection sociale, un ensemble de syndicats, d'organisations sociales et de réseaux de centres de recherche promeuvent l'idée d'une protection sociale « transformatrice », qui permet non seulement aux individus de s'extraire de la pauvreté, mais qui transforme également la structure inégalitaire des sociétés en redistribuant le revenu et le pouvoir. La protection sociale transformatrice est fondée sur une conception dynamique de la citoyenneté sociale, d'une part en tant que projet d'universalisation des droits sociaux

## « L'INTRODUCTION DE PROGRAMMES NON CONTRIBUTIFS A POUR EFFET POTENTIEL D'ENTÉRINER UN MODÈLE DUALISTE DE SÉCURITÉ SOCIALE »

– garantie d'accès pour tous à des revenus de substitution décents et des services sociaux de qualité permettant la réalisation effective d'une vie digne –, d'autre part en tant que facteur de diminution des inégalités sociales globales.

Une telle approche transformatrice exige de cantonner puis de réduire la place des régimes d'assurance individuels et d'organiser des mécanismes de solidarité entre régimes contributifs et non contributifs, de manière à ce que les prestations octroyées par ces derniers rejoignent en qualité et en quantité ce qu'offrent les premiers. Elle demande également d'élever les niveaux des transferts sociaux en vue de jouer pleinement son rôle redistributif. Elle doit enfin être associée – et non pas venir en remplacement – à des politiques volontaristes de création d'emplois, de renforcement du droit du travail, de réforme agraire, de fiscalité progressive et de



© EC/ECHO/Anouk Delafortrie

fourniture de services publics, toutes politiques qui, in fine, agissent sur les causes structurelles de la pauvreté.

### Exporter la protection sociale?

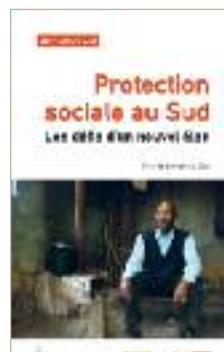
Au-delà des divergences de principes, une galaxie d'acteurs internationaux partage donc le dessein d'étendre la protection sociale dans les pays peu ou pas couverts. Face à l'ampleur de la tâche, les acteurs dominants de cette nouvelle croisade internationale ont la forte tendance à mettre en exergue les problèmes sur lesquels ils estiment eux-mêmes avoir une emprise, à savoir les questions des moyens financiers et des capacités techniques de mise en œuvre. Or, si les questions de financement et d'ingénierie institutionnelle ont leur importance dans la mise en place de mécanismes de protection sociale effectifs, elles sont secondaires par rapport à celle de l'existence d'une volonté politique forte, soutenue par une coalition d'acteurs politiques et sociaux.

La coopération internationale est pourtant consciente, depuis le tournant du millénaire, que « l'engagement politique » des décideurs des pays bénéficiaires est la clé de la durabilité des réformes et des programmes qu'elle finance. Pour autant, l'approche du problème de « l'appropriation » des programmes de protection sociale a une forte tendance à reproduire les biais du passé : les bailleurs de fonds s'échinent à susciter de l'extérieur une volonté politique en faveur de solutions sur lesquelles ils prétendent conserver une grande influence. Il est sociologiquement naïf de penser que les processus de maturation sociopolitique et d'apprentissage institutionnel puissent être accélérés par le volontarisme de donateurs récemment convertis à l'idée de protection sociale.

### « L'EMPRESSEMENT DES BAILLEURS À PROPOSER « LEUR » MODÈLE TEND À COURT-CIRCUITER LES DÉBATS POLITIQUES NATIONAUX »

Vertueux de l'extérieur, ce dynamisme pourrait même s'avérer contre-productif, en ce que l'empressement des bailleurs à proposer « leur » modèle tend à marginaliser les voix des organisations populaires locales (ou à leur sous-traiter leur propre agenda), à court-circuiter les débats politiques nationaux et à précipiter des processus d'apprentissage inévitablement destinés à prendre du temps.

1/ OIT (2011), *World Social Security Report 2010/2011/ Providing Coverage in times of Crisis and Beyond*, Genève, Organisation internationale du travail. 2/ Les programmes de transfert monétaires (ou « en espèce ») conditionnels consistent en l'octroi d'une allocation aux ménages en dessous d'un certain seuil de revenu à la condition que ceux-ci s'acquittent de certaines obligations de type sanitaires (vaccination, etc.) et éducatives (fréquentation scolaire).



La dernière livraison d'Alternatives Sud, coproduite par le CETRI et le CNCD-11.11.11, propose un ensemble de réflexions de chercheurs du Sud sur les avancées et dérives potentielles du nouveau programme d'action international en faveur de la protection sociale.

disponible sur [www.cetri.be](http://www.cetri.be)



### Où ?

En République démocratique du Congo, province du Kasaï occidental.

### Qui ?

En Belgique : le CNCD-11.11.11.

En RDC : le CRONGD-Kasaï occidental.

### Quoi ?

Au travers de ce programme de sensibilisation des populations locales et d'interpellation des décideurs politiques, le Conseil régional des ONG de développement (CRONGD) du Kasaï occidental vise à promouvoir à la fois l'égalité des sexes garantie en théorie par la Constitution et le droit à l'alimentation en intégrant les femmes aux filières agricoles porteuses de la région.

### Soutenir 11.11.11

N° de compte :

BE33 000170326946

BIC : BPOTBEB1

au nom du CNCD-11.11.11,

Quai du Commerce 9,

1000 Bruxelles

Le CNCD-11.11.11  
adhère au Code éthique  
de l'AERF  
[www.vef-aerf.be](http://www.vef-aerf.be)

# Promouvoir l'égalité de genre pour défendre le droit à l'alimentation au Kasaï



SABINE KAKUNGA  
CNCD-11.11.11

En République démocratique du Congo (RDC), les femmes s'investissent dans les travaux agricoles depuis la préparation du champ jusqu'à la transformation des produits des récoltes pour la consommation et la commercialisation. C'est pourquoi le CRONGD revendique l'autonomisation des femmes comme vecteur de sécurité alimentaire des communautés locales.



Du point de vue légal, des efforts ont été faits pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et améliorer le statut des femmes dans la société congolaise. L'article 14 de la nouvelle Constitution adoptée en 2005 prévoit ainsi que « les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion des droits ». Malgré cette avancée significative du point de vue constitutionnel, la situation de la femme congolaise en général et kasaïenne en particulier est loin d'être satisfaisante. Par conséquent, son autonomisation reste limitée. La faible représentation de la femme dans les instances décisionnaires est illustrée par les résultats des dernières élections, où 8,4 % des femmes ont été élues sur l'ensemble du pays et seulement 1,5 % à l'Assemblée provinciale du Kasaï occidental, ce qui est bien loin de la parité prônée dans la Constitution.

Par ailleurs, la RDC en général et le Kasaï occidental en particulier sont caractérisés par une féminisation de la pauvreté que la crise alimentaire a aggravée. La participation des femmes à la gestion dans les instances décisionnaires, notamment dans les organisations de la société civile et dans les entités politico-administratives, reste très limitée. Les principales causes de cette inégalité sont l'ignorance des droits et de la Constitution, certaines convictions religieuses qui infériorisent les femmes, l'analphabétisme et certaines coutumes avilissantes.

### Le statut des femmes au Kasaï et en RDC

Dans la région, la société traditionnelle a édicté des normes de conduite particulièrement sévères à l'égard des femmes. Elle a mis en place des tabous et des interdits auxquels la femme doit se soumettre sous peine de déclencher la fureur des dépositaires de la tradition, et même des ancêtres. Les interdits alimentaires, le rite de veuvage, le mariage précoce illustrent la persistance de certains éléments du droit coutumier.

En outre, l'analphabétisme touche un grand nombre de femmes, notamment en milieu rural. Le manque d'éducation dont souffrent les femmes et filles congolaises a pour conséquence de les maintenir dans l'ignorance de leurs droits et de les exclure de tout processus décisionnel.

Par ailleurs, le Kasaï occidental accuse actuellement le taux le plus élevé de malnutrition dans le pays, conséquence manifeste de l'insécurité alimentaire qui sévit dans la province. « Parmi les raisons majeures qui justifient cette situation, il y a l'absence des femmes dans les instances de prise de décision, là où

### « PLUS DE 80 % DES MÉNAGES KASAÏENS DOIVENT LEUR SURVIE AUX FEMMES »

elles pourraient soutenir des politiques et actions d'envergure pour maintenir le bien-être social de la population ».

### La promotion du genre et des droits des femmes

Dans les milieux ruraux où vivent plus de 70 % de 7 millions de Kasaïens, les femmes (qui sont pourtant majoritaires) sont marginalisées et leur participation à la gestion de la société est très limitée.

Néanmoins, suite à la dégradation du tissu économique, les femmes ont véritablement pris en mains la survie des ménages et des communautés par une gamme variée d'activités qu'elles exercent généralement dans le secteur informel et qui sont peu valorisées au niveau économique et sociétal. Aujourd'hui, plus de 80 % des ménages doivent ainsi leur survie aux femmes.

Ce constat a mené le Conseil régional des ONG de développement du Kasaï occidental (CRONGD-Kasaï occidental) à sensibiliser les acteurs locaux aux innovations sociales et aux opportunités que présentent l'égalité des sexes et la participation des femmes à l'organisation sociopolitique des communautés. Son action, soutenue par l'Opération 11.11.11 depuis 2009, cherche à mettre

en valeur le rôle des femmes comme actrices sur le plan politique, économique et culturel, ainsi que dans les mobilisations sociales.

En 2013, le CRONGD a coordonné deux ateliers de formation sur les droits et le statut des femmes, sensibilisant ainsi plus de 200 leaders communautaires, dont 70 femmes « personnes relais » devenant formatrices à leur tour dans leurs communautés et groupements. Le contenu des formations visait à vulgariser les droits et le statut social des femmes, à mobiliser l'opinion sur le bien-fondé de la participation des femmes dans les instances de prise de décision, à renforcer la dynamique organisationnelle des femmes, à susciter l'intérêt des femmes à s'organiser et à s'aligner sur les filières agricoles porteuses. Il a par ailleurs mené des actions de plaidoyer auprès des autorités locales, en vue d'organiser les paysans en filières agricoles tout en veillant à ce que les comités de pilotage intègrent les femmes. Cette stratégie vise un cercle vertueux poursuivant un double objectif : soutenir à la fois l'autonomisation des femmes et le droit à l'alimentation des communautés locales.

# en découvrant nos chocolats bio-équitables et artisanaux

alliez plaisir et solidarité tout au long de l'année

En passant commande, bénéficiez d'un emballage personnalisé avec le logo de votre entreprise.  
Offrir des chocolats 11.11.11. est la manière parfaite de remercier vos collègues ou de montrer à vos clients combien vous les appréciez.



Nos chocolats sont vendus au profit de l'Opération 11.11.11, la plus grande récolte de fonds en Belgique au profit des populations du Sud.

Pour plus d'information rendez-vous sur [boutique.cncd.be/18-chocolats](http://boutique.cncd.be/18-chocolats) ou contactez-nous à [marketing@cncd.be](mailto:marketing@cncd.be)



**CNCD** **11.11.11**  
UN COMBAT DE PLEINS DROITS